



---

## Rapport annuel 2022 | Comptes consolidés

---

Zurich | 21 avril 2023

### Appendice

1. Récapitulatif
2. Principes
  - 2.1. Généralités
  - 2.2. Périmètre de consolidation
  - 2.3. Participations aux sociétés du groupe
  - 2.4. Participation minoritaires
  - 2.5. Titres et placements financiers
  - 2.6. Stocks et prestations non facturées
  - 2.7. Immobilisations corporelles
  - 2.8. Provisions et réserves
  - 2.9. Fonds
  - 2.10. Comptabilisation du chiffre d'affaires
3. Compte de pertes et profit et bilan consolidés

## 1. Récapitulatif

Le bilan consolidé présente une situation financière robuste. L'exercice 2022 clôture sur un chiffre d'affaires de CHF 62,6 millions pour une perte de CHF -1,181 million. Le résultat négatif est notamment dû à la modification de la méthode comptable ainsi qu'à l'évaluation dans le compte de résultat d'engagements futurs dans une filiale.

## 2. Principes

### 2.1 Généralités

Les présents comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du droit comptable suisse (Titre 32 du Code des obligations). Les principaux principes d'évaluation appliqués mais non prescrits par la loi sont décrits ci-après. Dans ce contexte, il faut tenir compte du fait que la société se réserve le droit de créer et de dissoudre des réserves latentes pour assurer la prospérité durable de l'entreprise.

### 2.2 Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés comprennent les comptes de la Fédération GastroSuisse ainsi que ceux des sociétés du groupe contrôlées par la Fédération GastroSuisse. Les sociétés du groupe acquises en cours d'exercice sont consolidées à partir de la date à laquelle elles passent sous le contrôle de GastroSuisse. Les sociétés cédées sont déconsolidées à partir de la date à laquelle elles ne sont plus contrôlées par GastroSuisse.

Les dates de clôture suivantes s'appliquent aux sociétés incluses dans le processus de consolidation:

31 décembre: Fédération GastroSuisse, Belvoirpark SA, Restaurant Vieux-Bois SA

30 septembre: sociétés du groupe Gastroconsult

Les transactions et les écarts significatifs pour la période comprise entre le 30 septembre et le 31 décembre sont pris en compte dans le processus de consolidation.

La consolidation du capital est effectuée selon la méthode de l'acquisition. Sont éliminés les créances, les dettes et les transactions internes au groupe ainsi que les bénéfices intermédiaires encore non réalisés par des ventes à des tiers sur des livraisons et prestations internes au groupe.

## 2.3 Participations aux sociétés du groupe

Les filiales du groupe sont intégralement consolidées. Par filiales, on entend les sociétés sous contrôle direct ou indirect de la fédération GastroSuisse. Le contrôle est le pouvoir de diriger les politiques financière et opérationnelle d'une entité afin d'obtenir des avantages de ses activités. Le contrôle est présumé exercé lorsque la société mère détient directement ou indirectement plus de la moitié des droits de vote d'une société ou lorsqu'un contrôle économique de la société est avéré, même si la participation est inférieure à 50%. La consolidation intégrale englobe 100% des actifs, des passifs, des produits et des charges. La participation des actionnaires minoritaires aux fonds propres, au bénéfice ou aux pertes est présentée séparément dans le bilan et dans le compte de résultat.

Les sections cantonales de GastroSuisse sont des unités indépendantes au niveau juridique. Elles ne sont pas soumises au contrôle de la Fédération GastroSuisse et ne sont donc pas consolidées.

Outre la Fédération GastroSuisse, les sociétés anonymes suivantes sont comprises dans la consolidation:

Gesellschaft, Sitz / Nom, siège de l'entreprise	Kapital- und Stimmenanteil in % / Part du capital et des droits de vote en %		Kapital in CHF / Capital en CHF		Konsolidierungsart / Méthode de consolidation
	31.12.2022	31.12.2021	31.12.2022	31.12.2021	31.12.2022
Gastroconsult AG, Zürich	100	100	1'200'000	1'200'000	V
Belvoirpark AG, Zürich	100	100	200'000	200'000	V
Restaurant Vieux-Bois SA, Genf	100	100	100'000	100'000	V
SBC Treuhand AG, Bern	50	50	100'000	100'000	V
Käser-Treuhand AG, Bern	34	34	150'000	150'000	V**
KMU Treuhand und Revisions AG, Schübelbach	100	100	100'000	100'000	V
Refiba Treuhand AG, Bern	100	100	100'000	100'000	V
Imhasly & Planche Treuhand AG	0	67	100'000	100'000	V <sup>1)</sup>

\*V = Vollkonsolidierung / Consolidation intégrale

\*\* Die Käser-Treuhand AG, Bern wird voll konsolidiert, da die Gastroconsult AG trotz Minderheitsbeteiligung bei der Gesellschaft eine kontrollierende Stellung einnimmt. Der Zentralvorstand der FROMARTE hat am 17. Januar 2017 diesem Vorgehen zugestimmt.

\*\* La société Käser-Treuhand AG, Berne est consolidée intégralement. Malgré une participation minoritaire Gastroconsult SA est en situation de contrôler la société. Le Comité central de FROMARTE a confirmé cette approche le 17 janvier 2017.

<sup>1)</sup> Die Imhasly & Planche Treuhand AG, Brig wurde mit Wirkung per 1. Oktober 2022 mit der KMU Treuhand und Revisions AG, Schübelbach, fusioniert.  
La société Imhasly & Planche Treuhand AG, Brig a été fusionné avec la société KMU Treuhand und Revisions AG, Schübelbach avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2022.

## 2.4 Participations minoritaires

Les participations minoritaires inférieures à 20% figurent au bilan à leur valeur d'acquisition, après déduction d'éventuels ajustements économiquement nécessaires.

## 2.5 Titres et actifs immobilisés

Les titres de la comptabilité des fonds sont évalués au cours du jour à la date du bilan. Dans ce contexte, aucune réserve pour fluctuation de valeurs n'est constituée. Les titres des comptes de la Fédération sont évalués à leur valeur d'acquisition, déduction faite d'une réserve pour fluctuation de valeurs. Les actifs financiers comprennent les titres détenus à long terme non cotés en bourse ou sans valeur de marché

observable. Ils sont évalués au maximum à la valeur d'acquisition, déduction faite d'éventuels ajustements de valeur.

## **2.6 Stocks et prestations non facturées**

### **a) Stocks**

Les stocks sont inscrits au bilan à leur valeur d'acquisition ou de production. Lorsque le prix du marché est inférieur, c'est sa valeur qui fait foi. Les produits achetés sont évalués à leur prix d'achat, alors que ceux réalisés en interne sont évalués à leur prix de production. Le prix de production comprend les coûts des matières premières, les coûts de fabrication ainsi qu'une partie des frais généraux inhérents à la production. La valeur des stocks problématiques est revue à la baisse. Les stocks sont inventoriés en fin d'année.

### **b) Prestations non facturées**

Les travaux en cours sont inscrits au bilan à la valeur des coûts accumulés. La valeur des travaux en cours présentant un risque d'annulation est corrigée.

## **2.7 Immobilisations corporelles**

Les actifs immobilisés sont évalués à leur valeur d'acquisition ou de production, déduction faite des amortissements cumulés et des corrections de valeur. À l'exception des terrains, les immobilisations corporelles sont amorties de manière linéaire. Si des signes de surévaluation sont constatés, les valeurs comptables sont vérifiées et réajustées, le cas échéant.

## **2.8 Provisions et réserves**

Les provisions et les réserves sont affectées à des buts précis et servent à couvrir les engagements futurs ainsi que les corrections de valeur.

## **2.9 Fonds**

Les fonds comportent des moyens dédiés pouvant être affectés conformément aux règlements.

## **2.10 Comptabilisation du chiffre d'affaires**

Le chiffre d'affaires qui figure dans les présents comptes annuels comprend toutes les recettes provenant de la vente de produits et de prestations du groupe GastroSuisse. L'organisation comptabilise les

montants bruts figurant sur les factures de vente de biens et de prestations après déduction de la TVA, en tant que recettes brutes des livraisons de biens et de prestations. De fait, les recettes brutes issues des biens et des prestations constituent le produit du groupe GastroSuisse pour l'exercice. Les revenus issus des cotisations des membres et des contributions à la formation professionnelle sont une exception dans la comptabilisation générale du chiffre d'affaires selon la méthode convenue. Ils sont pertinents pour la comptabilisation au moment du paiement effectif de la facture. En conséquence, la méthode de comptabilisation selon les prestations reçues est utilisée pour la comptabilisation des cotisations des membres.

Le rapport d'audit de KPMG AG au 16 mars 2023 et l'adoption sans réserve sont disponibles.

### 3. Compte de pertes et profits et bilan consolidés

Konsolidierte Erfolgsrechnung / Comptes de pertes et profits consolidés				
(in / en CHF 1'000)	2022	%	2021	%
Total Erträge Total revenus	62'575	100.0%	62'162	100.0%
Total Betriebsaufwand Total charges d'exploitation	25'210	40.3%	24'051	38.7%
Total Personalaufwand Total frais de personnel	38'546	61.6%	37'270	60.0%
Reingewinn Bénéfice net	-1'181	-1.9%	841	1.4%
Anteil Mehrheit am Gewinn Participation de la majorité au bénéfice	-1'128	-1.8%	838	1.3%
Anteil Dritte am Gewinn Participation de tiers au bénéfice	-52	-0.1%	3	0.0%

Konsolidierte Bilanz / Bilan consolidé				
(in / en CHF 1'000)	31.12.2022	%	31.12.2021	%
Umlaufvermögen Actif circulant	36'548	44.7%	38'229	45.1%
Anlagevermögen Actif immobilisé	45'130	55.3%	46'574	54.9%
Fremdkapital Capital étranger	68'798	84.2%	71'016	83.7%
Fondsvermögen Capital constituant le fonds	4'729	5.8%	4'256	5.0%
Eigenkapital Capital propre	7'680	9.4%	8'998	10.6%
Anteil Dritte am Kapital Participation de tiers au capital	523	0.6%	531	0.6%
Reingewinn / -verlust Bénéfice / Perte	-1'181	-1.4%	841	1.0%
Anteil Dritte am Gewinn Participation de tiers au bénéfice	-52	-0.1%	3	0.0%
Bilanzsumme Total du bilan	81'677	100.0%	84'804	100.0%